UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

COMPOSITION DES JURYS

Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du Master 1 Management et administration des entreprises parcours double compétence management général en alternance est ainsi constitué pour l'année universitaire2024-2025 :

Président(e) : Fabrice Hervé

Membres :
Hervé Cheillan
Marcel Grenard
Jérémy Vignal

Article 2 :

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 24.03.2025
La Directrice de l'IAE

Mathilde Pulh